

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **20 juillet 2017**

Décision n° **CP-2017-1783**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Construction d'un atelier véhicules légers et aménagement des espaces extérieurs - Villeurbanne  
Kruger - Lot n° 16 : aire de lavage - Autorisation de signer la modification n° 1 du marché

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kabalo

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 11 juillet 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 21 juillet 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Gandolfi), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Glatard), Pouzol (pouvoir à Mme Poulain), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Absents non excusés : M. Calvel.

**Commission permanente du 20 juillet 2017****Décision n° CP-2017-1783**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Construction d'un atelier véhicules légers et aménagement des espaces extérieurs - Villeurbanne Kruger - Lot n° 16 : aire de lavage - Autorisation de signer la modification n° 1 du marché**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 11 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par décisions de la Commission permanente n° CP-2015-0105 et CP-2015-0106 du 30 mars 2015 et n° CP-2016-1203 du 10 octobre 2016, la Métropole de Lyon a autorisé la signature de marchés publics de travaux pour la construction d'un atelier véhicules légers et aménagement des espaces extérieurs à Villeurbanne Krüger.

L'opération est composée des lots suivants :

- lot n° 1 : déconstruction sélective-désamiantage,
- lot n° 2 : terrassement-voirie et réseaux divers (VRD),
- lot n° 3 : maçonnerie-génie civil,
- lot n° 4 : charpente-couverture-bardage-isolation,
- lot n° 5 : étanchéité,
- lot n° 6 : menuiserie extérieure,
- lot n° 7 : cloison-plafonds-peinture,
- lot n° 8 : métallerie-serrurerie-clôture-portes sectionnelles,
- lot n° 9 : carrelage-faïence,
- lot n° 10 : chauffage, ventilation et climatisation (CVC)-plomberie,
- lot n° 11 : courants forts-courants faibles,
- lot n° 12 : ascenseur,
- lot n° 13 : ventilation industrielle-fluides mécaniques,
- lot n° 14 : espaces verts,
- lot n° 15 : équipements,
- lot n° 16 : aire de lavage.

et représentaient un montant total 6 071 996,56 € HT, soit 7 286 395,87 € TTC.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des lots n° 1 à 15. Une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution du lot n° 16.

Lors de la réalisation de ces travaux, différentes contraintes et obligations non prévues initialement sont apparues et ont dû être prises en compte.

Ainsi les avenants n° 1 aux lots n° 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 10 ont déjà fait l'objet d'une décision de la Commission permanente n° CP-2017-1578 du 3 avril 2017.

La présente décision concerne le lot n° 16 : aire de lavage. Ce marché a été conclu par voie de marché négocié sans mise en concurrence, suite à une procédure initiale de MAPA petit lot infructueux.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2016-449 le 17 novembre 2016 au groupement d'entreprises Spie Batignolles sud est /Washtech pour un montant de 339 178,58 € HT soit 407 014,29 € TTC.

Les motivations du recours à un avenant sont les suivantes :

Il a été nécessaire de prendre en compte :

- une demande complémentaire de l'atelier véhicules légers (VL), utilisateur du portique de lavage VL consistant en la mise en place de l'éclairage intérieur du portique de lavage VL,
- une demande complémentaire de la direction de la propreté, utilisatrice du portique de lavage poids lourds (PL) consistant en l'extension de la protection des parois verticales sur l'abri PL.

Cette modification du marché public n° 1 d'un montant de 17 783,16 € HT, soit 21 339,79 € TTC, porterait le montant du marché à 356 961,75 € HT, soit 428 354,10 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 5,24 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ladite modification du marché public, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** la modification n° 1 au marché n° 2016-449 (lot n° 16 : aire de lavage) conclu avec le groupement d'entreprise Spie Batignolles sud est/Washtech. Cette modification d'un montant de 17 783,16 € HT, soit 21 339,79 € TTC porte le montant total du marché à 356 961,75 € HT, soit 428 354,10 € TTC.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite modification du marché.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution, individualisée sur l'opération n° 0P28O2917, le 13 janvier 2014 pour un montant de 9 825 000 € en dépenses à la charge du budget principal.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et 2018 - compte 231318 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 21 juillet 2017.**